



CTSD Mobilité

25 mars 2019

Déclaration liminaire

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Les opérations du mouvement ont une importance capitale pour chacune et chacun d'entre nous tant le résultat détermine, non seulement les conditions d'exercice pour l'année à venir, mais aussi les conditions de vie privée et/ou familiale. Autant d'éléments qui ont un impact sur la qualité du service. On parle donc d'une affaire très sérieuse.

Au préalable, nous sommes surpris de la soudaine mise à l'examen de mesures techniques jamais évoquées en CTSD et CDEN carte scolaire. Nous attendons des explications. Concernant la suppression du poste de conseiller de prévention, le SNUipp s'y oppose. Ce poste a été ouvert suite à une préconisation du CHS-CT et n'a pas vocation à disparaître ou à se fondre dans une appellation floue et sans contenu.

Au fil des dernières années, les représentants des personnels du SNUipp ont su mettre en place, avec les services départementaux, des aménagements et des adaptations respectueux à la fois des droits des personnels et des spécificités de notre département : limitation puis disparition des vœux de zone obligatoires, disparition de la note pédagogique dans le barème, publication et saisie de vœux pour la seconde phase, réduction du nombre de postes à profil, quasi disparition des postes fléchés, groupe de travail pour l'attribution de points au titre du handicap en fonction des vœux formulés, points supplémentaires pour service effectué à l'EREA ou dans les zones ultra isolées, majoration de points pour les enfants à naître... Un travail de dentelle qui a permis de débloquer un mouvement jusque là congestionné, tout en satisfaisant davantage les collègues. Bref, une réussite.

Vous comprendrez pourquoi nous ne pouvons qu'être inquiets à la lecture du projet de memento 2019. Nous nous sommes déjà réunis deux fois en groupe de travail, pour travailler à l'élaboration de cette nouvelle circulaire mouvement. Nous avons pu y partager le sentiment, avec vos services, que les objectifs qualitatifs affichés ne seront pas tenus. Mis à part peut-être le premier cité, celui de « garantir les priorités définies par les lois et les règlements ». En même temps, c'était déjà le cas, et cela se faisait de façon plus fine et équilibrée car les priorités que nous avons déclinées étaient plus subtiles et plus nombreuses.

Pour le reste c'est bien le contraire de ce qui est annoncé qui va se passer. C'est une dégradation sensible de la qualité des affectations qui sera à l'œuvre. Tant pour les affectations définitives que provisoires, nous y reviendrons. Un mouvement ainsi organisé sera une source de stress et d'angoisse supplémentaires pour des enseignants qui y sont déjà largement soumis. Ce sera, à rebours du discours ministériel, une rupture de la confiance des agents envers leur institution, ce sera un retour à l'arbitraire et à l'opacité quand les règles jusque là en vigueur étaient plus justes et permettaient plus de clarté et de transparence. C'est toute la qualité du service qui en pâtira, avec une augmentation pressentie des arrêts maladie notamment. Ceci alors que l'on ferme des postes de remplaçants.

Il existe toutefois une solution pour éviter le pire. Affecter les personnels à titre définitif dans un premier temps. Avec pour corollaire la satisfaction de la demande ministérielle, à savoir une augmentation du nombre d'affectations définitives. Puis, mise en place d'une phase d'ajustement afin que les affectations provisoires ne soient pas aléatoires au point de déstabiliser l'équilibre ténu de notre maillage territorial. Vos services y sont prêts, nous aussi ! D'autres départements le feront également. Ce serait une sortie par le haut pour tout le monde et la garantie d'une gestion du service plus fluide.

Les représentants du SNUipp vous remercient pour votre écoute.